



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL057

Date de convocation : 17 mai 2018

Affichage du compte-rendu : 31 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : VENTE DU TERRAIN RUE DES ROSES A LA SOCIÉTÉ CMC

L'an deux mille dix huit, le vingt quatre mai à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Eddie BREVALLE, Souade KACI, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Joël CAS, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Alain VIOLLET (donne pouvoir à Dominique BABE), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Guy PENDARIES (donne pouvoir à Réjane CLOUPET)

Excusés / absents : Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Souade KACI

Rapporteur : Eddie BREVALLE

La ville dispose d'une réserve foncière improductive rue des Roses, en bordure de l'aire d'accueil des gens du voyage. Ce terrain, actuellement cadastré section AR parcelles n° 24 et 25, a fait l'objet d'une déclaration préalable de division en date du 23 septembre 2016 et offre une superficie de 6 800 m² à construire en zone d'activités.

La société CMC propose, par courrier en date du 19 avril 2018, d'acquérir ce tènement au prix de 510 000 euros HT, ce qui correspond à l'évaluation réalisée par France Domaine dans un avis en date du 17 octobre 2017 ; Cet avis est toujours valide.

Cette société souhaite implanter sur ce terrain et sur le terrain voisin un parc d'activités à vocation artisanale, ce qui correspond à la fois à la nature du terrain et à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Considérant l'intérêt que présente cette vente pour la commune ;

En conséquence, après avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** la vente à la société CMC, ou à toute autre société qui s'y substituera, du terrain municipal à bâtir cadastré AR parcelles n° 24 et 25, d'une superficie de 6 800 m², pour un montant de 510 000 euros HT, conformément au plan de division réalisé ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette transaction ;
- **AUTORISE** la société CMC à déposer en mairie un permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire au projet sur le terrain concerné.

Adopté à l'unanimité

Avec 1 abstention : Lilian MORINON

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AUVERGNE - RHÔNE-ALPES ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Pôle Gestion Publique

Pôle Evaluation Domaniale

3, rue de la Charité

69268 LYON CEDEX 02

Lyon, le 17/10/2017.

POUR NOUS JOINDRE :

Evaluatrice : FLACHER Hélène

Téléphone : 04.72.77.21.63

Courriel : helene.flacher@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. du dossier : **2017 290 V 2089**

Le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Auvergne - Rhône-Alpes
et du département du Rhône

à

Monsieur le Maire de CORBAS

Hôtel de Ville

69960 CORBAS

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE: RUE LOUIS PRADEL 69960 CORBAS

VALEUR VENALE : voir au dos de l'avis

1 – SERVICE CONSULTANT

- **Service concerné :** Ville de Corbas- Service Urbanisme
- **Affaire suivie par :** David MANDON – Responsable du Service Urbanisme
d.mandon@ville-corbass.fr
- **Vos références :** EB/DM – n° 17/4040

2 – SUIVI ET TRAITEMENT DU DOSSIER

- **Date de consultation :** 22/09/2017
- **Date de réception :** 26/09/2017
- **Date de visite (visite extérieure) :** 05/10/2017
- **Date de constitution du dossier « en état » :** Sans objet
- **Demande de délai négocié :** Sans objet

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession amiable des parcelles AR 24 et 25 de 6 800m²

4 – DESCRIPTION DU BIEN

- **Références cadastrales :** Parcelles AR 24 et 25 de 6 800 m²
- **Description du bien :** Terrain plat

- Etat d'entretien du bien : Terrain non cultivé
- Equipements du bien : -----
- Situation et environnement du bien : zone industrielle

5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : Commune de Corbas
- Situation d'occupation : libre

6 - URBANISME ET RESEAUX

- Urbanisme applicable aux biens immobiliers à évaluer : zonage Ui1
- Consistance des réseaux environnants les biens immobiliers à évaluer : non équipé

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Compte tenu des caractéristiques du terrain et des éléments connus du service, la valeur vénale des parcelles peut-être estimée à 510 000 €.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois 18 mois 24 mois

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites, des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer,

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions de droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Auvergne - Rhône-Alpes et du département du Rhône,
par délégation,
L'inspectrice


Hélène FLACHER

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20180524-VILLE_2018DL057-DE

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20180524-VILLE_2018DL057-DE